

JOURNAL DE MONACO

Administration et Rédaction,
Rue de Lorraine, 43,
à Monaco (Principauté).

POLITIQUE, LITTÉRAIRE ET ARTISTIQUE.
PARAISANT LE DIMANCHE

Tous les ouvrages français et étrangers
dont il est envoyé 2 exemplaires sont
annoncés dans le journal.

INSERTIONS :

Annonces 25 Cent. la ligne
Réclames 50 id.

On traite de gré à gré pour les autres insertions

On s'abonne, pour la France, à Paris, à l'Agence Havas, rue J.-J. Rousseau, 3, et chez M. St-Hilaire, éditeur de musique du Conserv. Imp. et directeur du Comptoir général des compositeurs, rue du f. Poissonnière, 10.
A Nice, LIBRAIRIE VISCONTI, rue du Cours.
à l'AGENCE-DALGOUTTE, rue Paradis, au coin du Jardin Public.

Les abonnements comptent du 1^{er} et du 15 de chaque mois et se paient d'avance
Les lettres et envois non affranchis seront refusés. — Les manuscrits non insérés ne seront pas rendus.

ABONNEMENTS :

Un An 12 Francs.
Six Mois 6 id.
Trois Mois 3 id.

Pour l'ÉTRANGER les frais de poste en sus.

Monaco, le 15 Octobre 1865.

ACTES OFFICIELS.

Le Prince, par Ordonnance en date du 8 de ce mois, a autorisé S. Exc. le Baron Edouard Imberty, Gouverneur Général de la Principauté, à accepter et à porter la Croix d'Officier de l'Ordre Impérial de la Légion-d'Honneur, qui lui a été conférée par S. M. l'Empereur des Français.

Le Prince a reçu, le 7 de ce mois, au Château de Marchais, des lettres de la Reine et du Roi d'Espagne, en réponse aux lettres de Son Altesse Sérénissime remises à Leurs Majestés, le 7 septembre dernier, au Château de Zarauz, par S. Exc. le Duc d'Acquaviva.

NOUVELLES LOCALES.

On annonce que le Prince vient d'abandonner gratuitement à la Compagnie de Paris à la Méditerranée tous les terrains appartenant à l'État reconnus nécessaires à l'établissement du chemin de fer de Nice à la frontière d'Italie dans le parcours de la Principauté.

Jeudi dernier, un charmant spectacle se déroulait en vue de nos côtes. Un grand nombre de voiles que les gros temps de lundi avaient retenues sans doute dans les ports du golfe de Gascogne et du littoral, cinglait vers l'Italie et l'Orient.

Nous avons compté jusqu'à 90 voiliers, à l'œil nu. La position de la ville de Monaco, avec ses terrasses et ses remparts, est une des plus belles pour voir de loin et contempler les paysages maritimes.

Les premières soirées musicales du Casino, ont été justement admirées. L'orchestre composé d'artistes d'élite exécuté avec une ampleur et une justesse admirable les morceaux les plus variés.

Les fêtes de cet hiver promettent d'être très brillantes avec un pareil orchestre.

Le *Journal de Nice* du 6 octobre contient une lettre écrite de Menton dans laquelle on disait que le nommé François Delor prévenu d'avoir mis le feu à la forêt du Cap-Martin s'était réfugié sur le territoire de la Principauté.

Nous savons que cet individu a été effectivement arrêté à Monaco par nos carabiniers qui l'ont remis entre les mains de la gendarmerie française.

Les abondantes pluies qui sont tombées cette semaine, sont venues adoucir la température, et définitivement chasser bien loin toutes les préoccupations que l'épidémie du choléra pouvait avoir fait germer dans les esprits timorés.

L'état sanitaire de la Principauté qui n'a jamais cessé d'être parfait, ne peut que recevoir d'une atmosphère de printemps que ces pluies vont lui donner, une grande continuation de bien-être.

La même influence atmosphérique se fait sentir à Nice. Les craintes qu'on avait pu concevoir sur la pureté de son air à cause du voisinage du fléau épidémique se sont heureusement envolées, ainsi que le prouve la lettre de M. le Maire de cette ville, adressée au *Journal de Nice* :

« Monsieur le Directeur,

» Je vous prie de vouloir bien insérer dans le numéro de votre journal d'aujourd'hui, la note ci-jointe, que je me propose de faire publier par les principaux journaux de l'Europe.

» Veuillez agréer, Monsieur le Directeur, l'assurance de ma considération la plus distinguée.

» Nice, le 12 octobre 1865.

Le Maire de Nice,
MALAUSSENA.

« A peine le choléra s'était-il manifesté à Marseille et à Toulon, que le bruit se répandit et fut propagé, par certains journaux, qu'il s'était déclaré à Nice.

» Ce bruit n'avait aucun fondement; mais pendant que l'épidémie sévissait à nos portes, il eût été téméraire de repousser des allégations qui pouvaient, d'un moment à l'autre, devenir malheureusement une vérité. L'administration municipale crut donc devoir garder le silence, et borner son rôle à prendre les mesures de salubrité les plus énergiques et les plus efficaces pour éloigner le danger.

» Aujourd'hui que la maladie a disparu ou tend à disparaître de Toulon et de Marseille, et que toute crainte, pour Nice, est dissipée, l'administration municipale n'hésite plus à déclarer qu'il n'y a pas,

qu'il n'y a jamais eu la moindre trace d'épidémie à Nice; que les quelques cas constatés chez des étrangers, arrivant déjà malades des villes infectées, sont restés isolés et sans aucune conséquence et que l'état sanitaire de la population s'est toujours maintenu et se trouve dans les conditions les plus satisfaisantes, la mortalité étant constamment restée au-dessous de la moyenne ordinaire.

Le Maire,
MALAUSSENA.

« Nous ne saurions rien ajouter à ces termes, nets, précis, irréfutables du premier magistrat de notre cité. Ils infligent un éclatant démenti aux assertions malveillantes ou irréflechies et aux insinuations perfides des correspondants vrais ou de fantaisie, qui ont essayé de nuire à notre ville, en faisant sournoisement apparaître le fantôme du choléra dans cette contrée du littoral méditerranéen privilégié du Ciel. »

A. ALZIARY DE ROQUEFORT.

CHRONIQUE PARISIENNE.

Le spiritisme vient de se briser contre notre scepticisme et notre bon sens. La raillerie a si bien fait justice de la magie blanche et de la magie noire, qu'il n'est plus question des esprits de l'autre monde. A ce point de vue, la campagne soutenue contre les frères Davenport a été bonne. Les chapeaux et les tables sont en pleine déroute. Le grand Pan est mort, et le spiritisme, doit s'apercevoir aujourd'hui que nous n'en sommes pas arrivés, Dieu merci! à cette seconde enfance de la vieillesse qui faisait prendre à Saturne une pierre pour un enfant!

Il est bien entendu que l'armoire fonctionne toujours. On fait même grand tapage d'annonces, de lettres de Paris et de réclames pour éveiller l'attention; mais, en parlant de ce concert burlesque, il n'est plus question d'une intervention des esprits. On ne parle plus que d'habileté incomparable et de supériorité hors ligne. Le spiritisme disparaît pour faire place à la prestidigitation.

A la bonne heure! Le merveilleux n'est plus qu'un simple tour de passe-passe, et le spiritisme, comme le magnétisme, comme la sorcellerie, verra tous ces récits fantastiques prendre place à côté de tous ceux que l'escamotage ou l'hallucination nous a déjà légués dans le passé.

La légende des apparitions ne date pas d'hier.

L'histoire nous raconte gravement que Brutus, peu de temps avant la journée de Philippes, qui devait décider de son existence et des destinées de la République, était sous sa tente plongé dans des méditations profondes sur les événements qui se préparaient. Son imagination était évidemment surexcitée et toute disposée aux rêves les plus extraordinaires. Il lui sembla tout à coup entendre soupirer à ses côtés. Il se tourne et aperçoit un horrible spectre, qui vient se poser en face de lui.

— Qui es-tu? lui demande-t-il.

— Je suis ton mauvais génie, lui répond le fantôme, et tu me reverras bientôt dans les plaines de Philippes.

L'image disparaît; mais la veille de la bataille de Philippes, elle vient se représenter aux yeux de Brutus, en se contentant cette fois de le regarder fixement, et de lui montrer une figure menaçante.

Voilà pour l'hallucination. Voulez-vous l'escamotage? Lisez l'histoire de l'apparition qu'on fit voir à Pierre le Grand. Dans le cours de ses voyages, le czar fut témoin d'un fait bien extraordinaire. Un évocateur l'avait placé à la porte d'un petit cabinet, et le faisait regarder, du dehors, à travers une ouverture pratiquée dans cette porte. Le spectacle qu'il voyait par cette ouverture était de nature à piquer vivement sa curiosité. Il apercevait un personnage qui représentait en réalité le Protée de l'antiquité. Il prenait, en effet, coup sur coup toutes les formes. C'était tour à tour un homme, un tigre, un ours, un lion, un singe, ou une chèvre. Impatient d'éclaircir ce mystère, l'empereur comme un autre Alexandre, vint à bout du nœud gordien qui l'embarrassait. D'un coup de pied il brisa la porte, et il surprit tout le secret du spectacle. C'était purement et simplement ce jeu d'optique avec lequel nous obtenons les spectres.

Voilà pour le tour de passe-passe, et en allant au fond des choses, on arrive ainsi à ne trouver jamais que des rêveries extravagantes ou un charlatanisme effronté.

Ce fut là toute l'histoire de Cagliostro. L'habile application des découvertes scientifiques composa toute la magie de ses apparitions, M. Robin a d'ailleurs raconté, dans un article intéressant, et publié l'année dernière, comment il était parvenu à connaître les secrets les plus curieux de ce grand maître du magnétisme.

« Lors de mon séjour à Rome, en 1844, dit M. Robin, je fis la connaissance d'un certain Marazzi qui avait été le domestique et le confident du fameux Cagliostro. Il se plut à me divulguer les secrets de son ancien maître. Entre autres expériences, il m'expliqua les illusions que Cagliostro avait produites devant les supérieurs du couvent de la Minerve. Les effets en étaient vraiment merveilleux. Par un procédé connu de lui seul en ce temps, il était parvenu à faire croire à ses supérieurs que la salle où ils se trouvaient était, en une seconde, envahie par l'inondation, et cela par sa seule volonté. L'illusion était si complète, que plusieurs des spectateurs montèrent sur des tables pour échapper au progrès de l'eau. Le magicien incendia ensuite toute la toiture de la salle, aussi sérieusement qu'il venait de l'inonder, et le phénomène s'exécuta de même à son premier commandement. Les pauvres gens en furent stupéfiés d'épouvante.

Le lendemain, Cagliostro était arrêté et jeté dans la prison où il termina ses jours. On avait craint qu'il ne réalisât sa menace, faite en plai-

santant, d'inonder un jour la moitié de Rome et d'anéantir l'autre par le feu.

Marazzi me raconta tout au long la manière dont son maître avait fait apparaître au cardinal de Rohan les images qui l'avaient charmé. Dans le temps que Cagliostro habitait Paris, il s'était logé à l'hôtel Delaunay, et le cardinal venait souvent l'y visiter. Ce fut dans un salon de cette maison que les évocations eurent lieu. Dans une porte à deux battants se trouvait une glace formant angle, et derrière cette porte et cette glace venait une autre pièce où se tenait Marazzi avec une lanterne magique. Les spectateurs, et Cagliostro au milieu d'eux, étaient assis dans le salon, en avant de la glace. A un signal convenu, Marazzi ouvrit sa lanterne magique, et l'image apparut dans la glace. Le cardinal reconnut parfaitement la personne qu'il désirait voir, et resta quelques instants en extase.

Ce qu'il y a de plus extraordinaire, c'est que le portrait avait pourtant une véritable teinte de mulâtre; il était loin, par conséquent, de ressembler à l'original, mais l'imagination frappée du prélat fit tous les frais de la ressemblance.

Voici ce qui s'était passé. Une circonstance imprévue avait longtemps retardé le moment de cette apparition: Cagliostro ne voulant pas compromettre son secret, écrivit en Allemagne pour y faire prendre sur verre le portrait qui lui était indispensable. L'image arrive après avoir été longtemps attendue. Mais l'artiste, ignorant le but de la commande, avait négligé d'entourer de noir la figure, opération nécessaire au succès. Cagliostro fut obligé de le faire lui-même. Il posa son verre sur l'appui d'une fenêtre pour le sécher. Un coup de vent arrive qui le jeta à terre. Il ne se cassa pas, heureusement; mais la figure était barbouillée de noir. Cagliostro eut beau la nettoyer tant bien que mal, il resta malgré tout une teinte noirâtre qui nuisit un peu à l'effet du spectacle. Mais l'impatience et l'étonnement du cardinal à l'apparition magique suppléèrent à l'imperfection du travail.

N'allons pas plus avant. En faut-il donc davantage pour renverser ce fragile échafaudage de mensonges, de mystères, de superstitions, de phénomènes étranges et d'apparitions fantastiques que le charlatanisme traîne après lui à travers les âges, pour abuser de l'ignorance et tromper la crédulité des foules? Espérons qu'après le désarroi des médiums américains, la fameuse armée des cinquante mille adeptes qui croyaient au spiritisme va se débander, pour employer plus utilement son temps, son esprit et son argent.

Si ce spectacle s'en va, il y en a beaucoup d'autres qui nous restent et qui s'agitent à grand bruit. Mais on dirait que l'insuccès est à l'ordre du jour, car je n'ai encore malheureusement à enregistrer que des défaites.

Fabienne, de M. Henri Meilhac, dont je vous ai parlé il y a quinze jours, a déjà disparu de l'affiche, pour faire place aux *Vieux Garçons*, de M. Sardou.

L'Amie, de M. Bergerat, regagne tout doucement l'ombre de l'inconnu d'où elle n'aurait jamais dû sortir.

Les *Parasites*, de M. Razetti, viennent de nous ouvrir les portes de l'Odéon, et le public a dès le premier jour traité l'ouvrage lui-même comme un vrai parasite, en lui tournant le dos.

Les *Fruits secs*, des Variétés, n'ont même pas eu l'honneur d'une première représentation. La pièce,

après le deuxième acte, a baissé la tête sous les sifflets, et les auteurs ont eu l'humilité de garder pour eux le titre de leur comédie.

Quand nous serons à dix, nous ferons une croix; mais il est triste, nous l'avouons, profondément triste de voir des écrivains suer sang et eau pour trouver un titre, et s'imaginer que la pièce est faite, quand le titre est trouvé. Autrefois, le titre n'était rien, et la pièce était tout; aujourd'hui, nous avons changé tout cela, le titre est tout et la pièce n'est rien. Aussi voyez à quel résultat nous arrivons!

Reste donc, pour nous réconcilier avec l'art et les bonnes traditions dramatiques, la rentrée de M. Frédéric Lemaître dans *Trente ans, ou la Vie d'un joueur*. Certes, la pièce a vieilli, le clinquant romantique fait sonner là ses grelots fêlés, et nous reconnaissons volontiers que la voix trahit les efforts de l'artiste. Mais l'attitude, mais le travestissement, mais le geste, mais le regard, mais la démarche, mais le jeu tout puissant de la physionomie, tout cela est encore vivant, plein de furie, d'emportements sauvages, et la salle a fait au vieil athlète du drame de 1830 un accueil enthousiaste qui a dû remuer la fibre de l'artiste.

J'ai bien cru que M. Frédéric Lemaître allait remercier le public de ses applaudissements frénétiques. Il n'en a rien fait; mais je ne crois pas me tromper en disant que M. Frédéric Lemaître est, sans contredit, l'acteur qui s'est le plus souvent entretenu avec le public. Les sifflets lui ont quelquefois répondu. Mais bien souvent aussi il a su, par de spirituels à propos, provoquer un tonnerre d'applaudissements.

VARIÉTÉS.

Cour criminelle de la République d'Andorre.

Sur les confins de l'Espagne et de la France, sur le versant méridional des Pyrénées, entre la petite ville d'Ax près de laquelle naît la rivière de l'Ariège et Urgel en Espagne, s'étend une vallée qui suivit autrefois les destinées des comtés de Foix, de l'évêché d'Urgel et, enfin du Béarn, lorsque Henri IV monta sur le trône de France. Depuis 1790, ce val est indépendant et est placé sous la protection de l'évêque d'Urgel. 6 villes, 34 villages, 16,000 habitants répandus sur une étendue de 900 kilomètres carrés, voilà les éléments de ce petit état.

Complètement enfermé par de hautes montagnes, isolé des deux grands royaumes entre lesquels il est placé, les bonnes mœurs, la bonne foi semblent s'y être retirées. On dirait une grande famille.

Aussi lorsqu'un des journaux de Paris, le *Droit*, fouillant dans les archives judiciaires de la république a exhumé un jugement de la Cour criminelle d'Andorre, remontant à quatre années, la nouveauté de ces mœurs judiciaires qui ont quelque chose des temps primitifs, patriarcaux, nous ont surpris; le parfum d'antiquité qui s'exhalait de cette assemblée de vieillards, jugeant comme autrefois, en Orient, en Egypte, en Judée, en Grèce, nous a charmé, et l'étrangeté de l'exécution, venant comme dans les plus sombres drames clôturer ce récit, nous nous sommes promis d'en parler à nos lecteurs, la longueur du texte ne nous permettant pas de le citer en entier dans notre feuille.

Le 10 janvier 1861, un contrebandier fort connu dans la vallée d'Andorre, José Olette, fut trouvé percé de dix coups de poignard, non loin des frontières de France. Le vol avait été le mobile de l'assassinat, car la bourse en cuir qu'il portait comme tous les contrebandiers autour des reins, avait été coupée en trois

morceaux, à cinquante pas de distance du corps était complètement vide.

Les constatations du crime étant faites, le viguier andorran ordonna de convoquer les milices des six communautés de la république, et de garder toutes les frontières tant du côté de France que du côté d'Espagne, afin que personne ne sortit de la vallée.

Or ce petit état ne possède que quatre ou cinq ports ou passages praticables entre la France et l'Espagne. Les issues furent donc gardées.

Les investigations de la justice firent tomber les soupçons sur le fameux Masteü dit le *Borgne*, contrebandier de la pire espèce, d'une force herculéenne et d'une audace à tout braver, Dieu, les hommes et sa conscience,

En 1859, il avait assassiné un étranger à la *posada del Rey*, sur la route de Huesca à Lérida, et l'avait dévalisé.

En janvier 1861, Masteü le *borgne* était de la bande de José Olette. Ils voyageaient ensemble. Arrivés près des montagnes de France, Masteü assassina son compagnon et lui enleva sa bourse. Ce qui le prouva ce fut la possession d'un instrument d'une longueur extrême qui, en se déployant, laissait voir un poignard; le poignard renfermait du sang caillé dans les rainures du manche. On trouva sur lui cent-quarante douros (700 fr.), somme exorbitante pour un contrebandier.

Les miliciens qui lui donnaient la chasse depuis deux ou trois jours, l'avaient arrêté non loin du fort de Niouve, si dangereux pendant toute l'année et surtout en hiver, dans une vieille cabane abandonnée. De cet endroit isolé, il cherchait à s'ouvrir un passage à travers ces montagnes couvertes de neige vers l'Espagne; mais il était traqué par les miliciens de la république qui sont tous braves, intrépides, bien armés. Voyant que toute résistance était inutile, la fuite impossible et qu'on avait le droit de faire feu sur lui, Masteü se rendit aussitôt que, corné de toutes parts, ils se présentèrent à lui.

« Le 10 avril 1861, à neuf heures du matin, les vingt-quatre membres du Conseil général de la République, ayant le président syndic à leur tête, revêtus de leur costume de cérémonie, composé d'un large manteau dont le revers retroussé en dehors est en velours cramoisi, d'un haut de chausses à l'ancienne mode Castillane et d'un large chapeau semblable à celui des cardinaux se réunirent dans la salle du conseil, au palais de la république. Sur les figures graves et tristes de ces vieillards, debout autour de la table des délibérations, on pouvait lire qu'il s'agissait pour eux, en ce moment, d'une affaire de très haute importance.

« A peine arrivés à leur place, deux membres se détachent et vont à la rencontre des deux viguiers, (1) accompagnés du juge d'appel des causes civiles et du notaire-greffier de la vallée, qu'ils introduisent dans la salle du conseil, transformée en cour souveraine de justice. Les viguiers sont revêtus de leur costume de cérémonie, composé d'un habit noir brodé en soie noire, d'un chapeau à la française à plumes noires et de l'épée au côté.

Le viguier français s'installe aussitôt sur le siège de la présidence, ayant à sa droite le viguier espagnol, à sa gauche le juge d'appel des causes civiles qui l'assiste comme assesseur, et aux deux extrémités de la table des juges, viennent se placer deux membres du grand conseil, délégués par ce dernier pour assister aux débats. Le notaire-greffier de la vallée prend place, à son tour, devant une petite table en bois de chêne, très antique, et que l'on nomme la *Table de Charlemagne*, au-dessous de l'estrade du président et en face de ce dernier. La cour souveraine se trouvant alors constituée, les membres du grand conseil de la

république se retirent alors en silence et vont rester, à la disposition de la justice, dans leurs communautés respectives.

« Il est à remarquer que, dans la composition de cette cour souveraine, les viguiers seuls ont voix délibérative, ne jugeant que d'après leur conscience. Quant au juge d'appel des causes civiles, siégeant comme assesseur, il n'a simplement que voix consultative. Ce n'est que dans le cas où les viguiers ne sont pas d'accord sur la sentence à prononcer, qu'ils engagent l'assesseur à délibérer avec eux. Alors ce dernier a, comme les viguiers, voix délibérative; de leur côté, les deux membres du conseil général n'assistent aux opérations de la cour que pour veiller à la stricte exécution des formes et usages du pays dont sont fort jaloux les Andorrans.

« A peine les membres de la cour sont-ils assis sur leurs sièges, qu'on voit s'ouvrir, à l'angle de la salle, une lourde porte basse en chêne, et apparaît douze miliciens armés de leurs fusils, entraînant, au milieu d'eux, un homme lié et garrotté au moyen d'une corde que retient Beppo, l'aide-géolier: c'est l'accusé. On le conduit dans un espace resserré, à la droite du président, dans l'hémicycle de la salle où siège la cour. En face de lui, du côté opposé, vient s'asseoir un docteur en droit espagnol de la Seu d'Urgel, qui l'assiste en qualité de *rahonador* (pailleur), faisant les fonctions d'avocat officieux.

En dehors de la barrière qui ferme l'enceinte de la cour souveraine, apparaissent des hommes et quelques jeunes gens qui assistent aux débats, portant sur leurs physionomies l'empreinte de la crainte et du respect les plus profonds, inspirés par l'imposante manifestation de la haute justice de leur pays. On ne voit pas de femmes parmi les spectateurs, la loi andorrane interdisant leur présence dans les cérémonies publiques et privées, où figurent les membres du grand-conseil de la république.

Masteü convaincu de sa culpabilité par les débats est condamné à la peine de mort.

Nous laissons maintenant la parole au *Droit*.

Exécution.

Le 12 au matin, les membres du Conseil-Souverain se trouvaient en permanence au palais; les cloches des paroisses et des chapelles faisaient retentir un glas funèbre; tous les travaux des champs étaient suspendus; ce jour-là devait marquer parmi les jours néfastes de la petite république.

Pendant cette journée de deuil, Masteü, le condamné, avait montré le plus grand cynisme dans son cachot, soit par ses propos, soit par ses chants, au point que les miliciens de garde en étaient même indignés. Il insultait encore à la justice divine et à la justice humaine, lorsque neuf heures sonnèrent à l'horloge du palais. Aussitôt un homme trapu, fort d'encolure, les membres taillés en hercule et la tête masquée d'un voile noir qui lui couvrait la tête et le visage, ne laissant que deux trous à travers lesquels brillaient ses yeux, entre hardiment dans la cour du palais, passe par la geôle et se dirige vers le cachot où se trouvait le condamné, en homme qui connaît les lieux. Il était en manches de chemises retroussées jusqu'au dessus du coude et laissait voir un bras énorme tatoué de signes bizarres. Il frappe à la porte du cachot, qui s'ouvre devant lui et entre sans façon.

A sa vue, les miliciens s'éloignent de quelques pas; Beppo lui-même, l'aide-géolier, pâlit malgré lui, et le condamné, qui le voit s'avancer, voulant faire bonne contenance:

— C'est donc toi qui est le bourreau? lui dit-il insolamment.

— Moi ou un autre, repartit froidement l'homme masqué, il faut bien que la besogne se fasse.

Et sans autres commentaires, il se saisit des cordes qui liaient le condamné, et les attachant à sa manière, il se rend maître, par la force, du criminel. Après s'être bien assuré qu'il n'avait rien à craindre du côté de

ses mouvements, de sa main droite, il déchire avec une rapidité et une prestesse étonnantes d'abord le collet et la partie supérieure de la veste, puis tout le haut de la chemise du condamné, de manière à laisser son cou à découvert jusqu'aux épaules.

Puis, arrachant de dessus la tête la berrette rouge que portait Masteü, l'ayant roulée et jetée dédaigneusement dans un coin, il pose sa main de fer sur le bras du condamné qu'il semble vouloir étreindre et prononce sèchement ces mots: en route!

La manière froide et brutale d'agir de l'homme masqué terrifia le condamné lui-même qui devint tout à coup livide. Cependant le cortège s'avance dans cet ordre: quatre miliciens ouvrent la marche, l'homme masqué conduisant le condamné venant après; Beppo suivait à quatre pas de distance, et quatre autres miliciens suivaient la marche.

Ce groupe sort du cachot, traverse silencieusement la cour du palais, où d'autres miliciens en armes formaient la haie, sort du palais, et, tournant à gauche, se dirige vers la place publique. Les mêmes spectateurs qui s'y trouvaient la veille, lors du prononcé de la sentence, semblent encore s'y être donné rendez-vous. Ils sont, tout au plus, au nombre de deux cents individus. Au milieu de la place apparaît un fort madrier planté dans le sol, d'un mètre environ d'élevation. Tout autour est du sable que recouvre un amas de paille jeté exprès,

Arrivé à ce poteau, l'homme masqué se saisit d'un linge qu'il portait sur lui et bande les yeux du condamné, qui est tombé tout à coup dans une prostration complète; il le force ensuite à baisser la tête au-dessus du madrier, en l'y maintenant au moyen d'une corde qui passe au-dessus de ses épaules, et qu'il relie au poteau; puis, se saisissant à deux mains d'une forte épée à deux tranchants qu'il tenait là à sa disposition, il frappe rapidement un seul coup, et la tête du condamné roule aussitôt à ses pieds.

Un cri instantané s'échappe tout à coup de la poitrine des assistants, et tandis que trois ou quatre malheureux vagabonds que l'on a recrutés vont relever le corps du supplicié, l'homme masqué se rend tranquillement au palais, muni de l'arme terrible qui a servi à l'exécution, prend les 50 fr., prix de son salaire, et s'adressant au géolier, en guise de remerciement: *A une autre fois!* dit-il, et, sortant du palais, il disparaît.

Nul n'a su encore quel est cet étrange bourreau.

AUGUSTE MARCADE. — Rédacteur-Gérant.

MOUVEMENT DU PORT DE MONACO

Arrivées du 6 au 12 octobre 1865.

NICE. b. v. *Palmaria*, français, c. Imbert, m. d.
 ID. b. *Miséricorde*, italien, c. Marcenaro, sable
 ID. b. v. *Palmaria*, français, c. Imbert, m. d.
 SPEZIA. b. *Louise*, italien, c. Nardini, id.
 NICE. b. *Mont de Piété*, français, c. Balestra, id.
 ID. b. v. *Palmaria*, id., c. Imbert, id.
 FINALE. b. *St-Nicolas*, italien, c. Molinello, charbon
 NICE. b. v. *Palmaria*, français, c. Imbert, m. d.
 ST-TROPEZ. b. *Belle brise*, id. c. Verrande, vin
 ID. b. *Caroubier*, id. c. Laurenti, id.
 NICE. b. v. *Palmaria*, id., c. Imbert, m. d.
 ID. b. *Pauline*, id. c. Giacobello, id.
 ID. b. *Conception*, id. c. Bosano, id.
 ID. b. *Sylphide*, id. c. Corraz, id.
 ID. b. *Vintimille*, italien, c. Pisano, id.
 VINTIMILLE. b. *Cœur sincère*, id. c. Salomone, vin
 MARSEILLE. b. *St-Joseph*, français, c. Campel, m. d.
 NICE. b. v. *Palmaria*, id. c. Imbert, id.
 BORDIGHIERA. b. *St-Jean*, italien, c. Raineri, vin
 ST-TROPEZ. b. *St-Christophe*, français, c. Palmaro, id.
 MARSEILLE. b. *Jeune Marie*, italien, c. Terese, m. d.

Départs du 6 au 12 octobre 1865.

SPEZIA. b. *la Louise*, italien, c. Nardini, en lest
 NICE. b. v. *Palmaria*, français, c. Imbert, id.

(1) Les viguiers sont les prévôts de justice de la république d'Andorre. L'un est Français et l'autre Espagnol, à cause du mélange des deux langues.

MENTON. b. *Mont de piété*, id. c. Balestra, m. d.
 NICE. b. v. *Palmaria*, français, c. Imbert, en lest
 ID. id. id. id. id.
 ID. b. *St-Nicolas*, italien, c. Molinello, en lest
 MENTON. b. *Belle brise*, français, c. Verando, m. d.
 NICE. b. *Caroubier*, id. c. Laurenti, en lest
 ID. b. v. *Palmaria*, id. c. Imbert, id.
 ID. b. *Pauline*, id. c. Giacopello, m. d.
 MENTON. b. *Conception*, id. c. Bosano, id.
 NICE. b. *Sylphide*, id. c. Corraz, id.
 ID. b. v. *Palmaria*, français, c. Imbert, id.
 ID. id. id. id. id.

Bulletin Météorologique du 8 au 14 Octobre.

DATES	THERMOMÈTRE CENTIGRADE			ÉTAT ATMOSPHÉ- RIQUE	VENTS
	8 HEURES	MIDI	2 HEURES		
8 8bre	18	19	20	pluie	vent nul.
9	19	19	18	id.	id.
10	19	20	22	beau	id.
11	18	19	21	id.	id.
12	18	20	22	id.	id.
13	18	17	17	pluie	id.
14	18	20	21	beau	id.

Casino de Monaco.

Dimanche 15 Octobre 1865

CONCERT

à 2 h. de l'après-midi & à 8 h. du soir

Sous la Direction de

M. ROSSET ROSSET

PROGRAMME DU SOIR.

PREMIÈRE PARTIE.

Naarkalla, marche HAMM.
 Ouverture du *Roi d'Yvetot* ADAM.
 Duo de *Guillaume Tell* ROSSINI.
 Romance sans paroles E. BACH.

DEUXIÈME PARTIE.

Ilka, Ouverture DOPPLER.
 Fantaisie sur des motifs des *Huguenots* MEYERBEER.
 Introduction, scène et valse de *Faust* GOUNOD.
Tourbillon-galop LANNER.

Au moment où l'automne arrive à grands pas, ainsi qu'à tous les changements de saison, il n'est pas extraordinaire de voir surgir quelque perturbation dans l'économie et particulièrement dans l'appareil de la digestion.

Les transitions, plus ou moins brusques de la température, ne laissent pas que d'exercer une influence quelquefois fâcheuse.

Toute action stimulante régularisant modérément l'absorption des sucs nutritifs, doit donc être préconisée.

A ce point de vue, les spiritueux, quand ils sont le véhicule de substances simples, toniques et digestives, nous paraissent réunir les conditions les plus certaines pour favoriser une digestion régulière.

Il faut cependant éviter l'écueil des effets énergiques causés par les alcools trop élevés, ou ayant pour base des substances légèrement toxiques, soit par l'effet d'une mauvaise rectification ou pour toute autre cause inhérente à la matière première.

La liqueur des Moines *Bénédictins de l'Abbaye de Fécamp* ne nous semble réunir aucun des inconvénients ci-dessus précités, et nous paraît, au contraire, en posséder tous les avantages puisque :

« Sa base spiritueuse est uniquement composée des

» eaux-de-vie de cognac des premiers crus; quant à sa partie active, les mélisses, les lichens, les arnicas, toutes les plantes salutaires croissant dans les falaises de Normandie, en forment les principaux éléments. »

Les plantes qui la composent, toutes chargées des émanations d'une mer septentrionale, sont incontestablement un des meilleurs spécifiques contre les miasmes délétères de toute nature.

L'immense faveur qu'elle s'est acquise depuis plusieurs siècles et la vogue toujours croissante dont elle ne cesse de jouir démontrent que le secret de son grand succès est :

« Dans ce temps de sophistication, tout ce qui est simple et naturel est supérieur. »

Les personnes qui désirent de bons foulards et de riches robes de l'Inde ne peuvent mieux s'adresser qu'à la *Cie des Indes, rue de Grenelle St-Germain, 42, à Paris*, si renommée pour la fraîcheur, le choix et l'élégance de ses robes et foulards de l'Inde dont les prix varient de 17 fr. à 120 fr. la robe et de 1 fr. 40 à 15 fr. le foulard.

Gros et détail. Envoi de marchandises et échantillons franco.

La délicieuse Revalscière du Barry guérit, sans médecine ni purges, les nerfs, estomac, bilies, gastrites, gastralgies, diarrhée, poitrine, asthme phthisie, gorge, bronches, vessie, reins, intestins, inflammations, foie, muqueuse, cerveau et sang. Elle économise mille fois son prix en remèdes. 60,000 cures par an, rebelles à tout autre traitement. 1/2 kil., 4 fr.; 1 k., 7 fr.; 2 k. 1/2, 16 fr.; 6 k., 32 fr.; 12 k., 60 fr. Du Barry, 26, place Vendôme, Paris. Dépôt chez les tous pharm. et épiciers. (A)

HOTEL DE PARIS, à côté du Casino. — Service à la Carte. Cuisine française. —

HOTEL D'ANGLETERRE, Avenue des Spélingues, près le Casino. —

HOTEL DE FRANCE, rue du Tribunal et rue des Carmes. — Table d'hôte et pension. —

HOTEL DE RUSSIE, place du Palais. Table d'hôte et pension. —

A LA CONDAMINE. Terrains à vendre par lots de 400 mètres et au-dessus — Grande facilité de paiement. —

HOTEL BELLEVUE, rue des Briques, Salons et chambres meublés à louer au jour, à la semaine et au mois. —

AUX MOULINS: Appartements meublés à louer, villa Bellando, Exposition au midi. —

VOITURES pour la promenade. — S'adresser à Henri Crovetto, près le Casino. —

A LOUER, Salons et Chambres meublés, dépendants de l'établissement des bains de mer de Monaco. S'adresser au bureau de l'agence de la *Palmaria*. —

VOITURES pour la promenade et voyages. S'adresser à Sangeorges, rue de Lorraine, n° 11. —

A VENDRE une belle maison avec terrasses et jardin. — Lots de terrains pour villas. S'adresser à M. Leydet, Notaire, rue des Briques, ou à l'imprimerie du Journal, rue de Lorraine, 13. —

APPARTEMENT NON MEUBLÉ à louer présentement. S'adresser à M. Dalbera, rue de Lorraine, 13.

PETITE MAISON DE CAMPAGNE à louer présentement Située au quartier des Moniguetty; s'adresser à M. Melon.

Service entre Nice & Monaco par le bateau à vapeur

PALMARIA

Départs de Nice: { 1^{er} départ à 11 h. du matin.
 2^{me} — à 5 h. du soir.
 Départs de Monaco: { 1^{er} départ à midi 30.
 2^{me} — à 10 h. 1/2 —

Prix de la traversée (embarquement et débarquement compris): 1 fr. 50. Les billets de passage sont délivrés au bureau de l'agence, sur le port. Des omnibus spéciaux partant du Foulvard du Pont-Neuf, à côté du *Café de l'Univers* sont affectés à desservir chaque départ et arrivée.

OMNIBUS ENTRE NICE ET MONACO.

Départ chaque deux jours. { De Nice, à 10 h. du m.
 De Monaco, à 8 h. du m.
 Bureaux: à Nice, boulevard du Pont-Neuf. — A Monaco, place du Palais.

OMNIBUS ENTRE MONACO ET MENTON

Départ chaque jour: { de Monaco à 8 h. du matin
 de Menton à 11 —
 Prix des places: 2 fr. — Bureau à Menton aux Messageries Impériales.

Chemins de fer de Paris Lyon et à la Méditerranée. SERVICE DE NICE A MARSEILLE ET VICE-VERSA.

Départs de Nice: Arrivées à Marseille:
 6 h. 35 matin. à 3 h. 13 soir.
 10 h. 30 » 6 h. 33 »
 2 h. 20 soir (direct.) 8 h. 53 »

Départs de Marseille: Arrivées à Nice:
 7 h. 40 matin. 3 h. soir.
 1 h. soir (direct.) 7 h. 10 soir.

LA PATERNELLE.

Compagnie Anonyme D'ASSURANCES GÉNÉRALES SUR LA VIE, CONTRE L'INCENDIE, ETC

ASSURANCE DES ENFANTS.

A. DALBERA,

Agent de la Compagnie dans la Principauté de Monaco.

PATÉ ET SIROP
 DE
BERTHÉ
 A LA CODÉINE
 Préconisés par tous les médecins contre les Rhumes, la Grippe et toutes les Irritations de Poitrine.
AVIS
 Des contrefaçons blâmables excitées par le succès du Sirop et de la Pâte de Berthé, nous obligent à rappeler que ces produits si justement renommés, ne se livrent qu'en boîtes et en flacons portant la signature ci-contre.

 151, rue Saint-Honoré, A LA PHARMACIE DU LOUVRE, et dans toutes les pharmacies.

PLUS DE CHEVEUX BLANCS
 MELANOGENE
 De DICQUEMARE AINÉ, de ROUEN.
 Pour teindre à la MINUTE EN TOUTES NUANCES les cheveux et la barbe, sans danger pour la PEAU et sans aucune ODEUR. Cette Teinture est SUPÉRIEURE A TOUTES CELLES EMPLOYÉES JUSQU'À CE JOUR.
 Prix: 6, 12 et 15 fr. — Fabrique à Rouen, rue St-Nicolas, 39. — A Paris, chez M. LEGRAND, parfumeur, 207, rue St-Honoré.